

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 mai 2013, à 19 h36, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-05-416 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 mai 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

4.12 Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion / Modification de l'entente / Avance de fonds

15.9 Plan Directeur / Voies cyclables

Et en y retirant le point suivant :

16.5 PIIA / 3031, boulevard de la Gare / Architecture / Implantation bâtiment principal / Zone C2-1005 / CCU n° 13-04-48

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance ordinaire du 15 avril 2013

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2013 / Souper des Seigneurs / Achat de billets

4.2 Club de volleyball Citadins / Équipe féminine 16 ans et moins / Championnat de l'est du Canada / Aide financière

4.4 Demande d'appui / Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges / Installation de panneaux autoroutiers

4.7 Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges / Tournoi de golf annuel 2013 – 9^e édition / Commandite

4.8 Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-St-Laurent / Aide financière

4.9 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Bourses d'études 2013 / Aide financière

- 4.10 Toponymie / Rue et Impasse Rousseau / Modification de numéros civiques / Suppression du générique impasse
- 4.11 Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Démission de membres désignés par le Conseil

5. GREFFE

- 5.2 Services juridiques / Commission d'accès à l'information / Dossier CAI 1004291
- 5.4 Acte hypothécaire / Garantie d'exécution de travaux / Lot 3 553 935 / 1500 et 1560, rue Chicoine / Dossier IMM-13-008

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes
- 6.2 Émission d'obligations / Résolution de concordance
- 6.3 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des travaux publics / Division – Entretien des infrastructures / Aqueduc et égouts / Départ à la retraite / Préposé
- 7.2 Service des travaux publics / Aqueduc et égouts / Confirmation de poste / Journalier
- 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Confirmation de poste / Concierge de soir
- 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche à titre régulier / Conseiller – Mise en valeur du territoire
- 7.5 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Désistement poste d'étudiant / Patrouilleur – Ligne verte
- 7.6 Service des arts et de la culture / Embauche à titre d'étudiante / Guide-animatrice / Activités d'initiation à la lecture « Tente à lire »
- 7.7 Décision arbitrale / Grief 2011-06 / Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion - CSN
- 7.8 Service des travaux publics / Groupe 1 / Embauches temporaires / Journalier(ère)s / Période estivale 2013
- 7.9 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalière / Période estivale 2013
- 7.10 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Concierge
- 7.11 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Animatrice culturelle
- 7.12 Service des travaux publics / Groupe 3 / Embauches temporaires / Journalier(ère)s / Période estivale 2013
- 7.13 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalière
- 7.14 Service des travaux publics / Groupe 1 / Embauches temporaires / Journalier(ère)s étudiant(e)s / Période estivale 2013
- 7.15 Service des travaux publics / Groupe 2 / Embauches temporaires / Journalier(ère)s étudiant(e)s / Période estivale 2013
- 7.16 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche à titre régulier / Technicien en génie civil 1
- 7.17 Service sécurité incendie / Démission / Pompier
- 7.18 Service des travaux publics / Promotion / Directeur
- 7.19 Service des travaux publics / Affectation temporaire / Chef de division / Division – Entretien des infrastructures
- 7.20 Service des travaux publics / Affectation temporaire au poste de contraître – Parcs et espaces verts par intérim
- 7.21 Service des travaux publics / Affectation / Contremaître saisonnier (statut temporaire)

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes / Demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
- 10.2 Concert 50^e anniversaire / Chœur classique de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière
- 10.3 Colloque annuel 2013 / Les Arts et la Ville / Présence d'un élu
- 10.4 Colloque annuel 2013 / Villes et Villages en santé / Présence d'un élu
- 10.5 5^e assises franco-québécoises / Coopération décentralisée / Présence de la Ville

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Ringuette junior U16 AA du Lac St-Louis / Championnat canadien / Aide financière
- 11.2 Programme Actif à vie / Versement de la subvention pour l'année 2012
- 11.3 Cérémonial du 25 mai 2013 / Escadron 867 des Cadets de l'air / Subvention / Location de l'aréna
- 11.4 Spectacle 38^e anniversaire / Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Utilisation de l'aréna municipal

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-17 / Fourniture de services d'agents de sécurité
- 13.2 Circulation / Interdiction d'arrêt / Rue Henry Ford à l'ouest de la route Harwood
- 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-33 / Fourniture et épandage d'herbicide écologique et sélectif de l'ambrosia – saison 2013
- 13.4 Abrogation / Résolution n° 13-03-278 / Appel d'offres n° 401-110-13-16 / Critères d'évaluation et de pondération / Fourniture de services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-16 / Fourniture de services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable
- 13.6 Circulation / Ajout d'un arrêt obligatoire / Intersection / Boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Boileau
- 13.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-26 / Fourniture et installation d'une clôture en fer forgé / Voie ferrée CN
- 13.9 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide / Abat-poussière / Année 2013

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1653.2 / Services professionnels de laboratoire / Contrôle de la qualité des matériaux / Travaux de pavage, bordures et d'éclairage / rues Mozart, Strauss, Beethoven, Ravel, Chopin et Lully / Règlement n° 1653
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1595.1 / Travaux de construction / Services municipaux / Rue des Aubépines
- 15.4 Ordre de changement n^{os} 8, 15, 16 et 17 / Réaménagement de l'avenue Saint-Charles / Règlement n° 1643
- 15.5 Ordre de changement n° 14 / Entrepreneur général / Ali Excavation / Prise d'eau et conduite d'amenée / Règlement n° 1498

- 15.6 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'entrées de service, de fondation de rues / partie avenue André-Chartrand / Règlement n° 1536
- 15.7 Octroi de contrat / Travaux de relocalisation de la conduite de Gaz Métro longeant le futur viaduc direction nord de l'avenue Saint-Charles / Autorisation de signature
- 15.8 Correction / Numéro de règlement / Résolution n° 13-04-401

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 avril 2013
- 16.2 PIIA / 235, avenue des Cèdres / Rénovations extérieures / Zone H1-525 / CCU n° 13-04-45
- 16.3 Dérogation mineure / 995, rue Valois / bâtiments accessoires commerciaux / porte de garage sur façade / Zone I2-649 / CCU n° 13-04-46
- 16.4 PIIA / 2800, rue Henry-Ford / Nouvelle enseigne / Zone I1-670 / CCU n° 13-04-47
- 16.5 PIIA / 3031, boulevard de la Gare / Architecture / Implantation bâtiment principal / Zone C2-1005 / CCU n° 13-04-48
- 16.6 PIIA / 25, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelles enseignes / Lot 4 865 496 / Zone C3-219 / CCU n° 13-04-49
- 16.7 Dérogation mineure / 400, avenue Saint-Charles / Autorisation clôture / Emprise de la rue / CCU n° 13-04-50
- 16.8 PIIA / 150, boulevard Harwood / Réaménagement stationnement / aire de jeux / Zone C2-708 / CCU n° 13-04-51
- 16.9 Achat de cases de stationnement / 150, boulevard Harwood / Zone C2-708 / CCU n° 13-04-52
- 16.10 PIIA / 590, avenue Saint-Charles / Nouvelle terrasse extérieure / Zone C2-306 / CCU n° 13-04-53
- 16.11 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Autorisation / Zone C3-219 / CCU n° 13-03-27
- 16.12 Modification à la réglementation d'urbanisme / Autorisation / Secteur de la rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine / CCU n° 13-02-012

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1640-01 / Modification / Programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes
- 18.2 Adoption de projet / Règlement n° 1270-44 / Modification / Agrandissement / Limites de l'aire d'affectation / Partie du lot 1 544 860 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1270-44 / Modification / agrandissement / Limites de l'aire d'affectation / Partie du lot 1 544 860 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood
- 18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1270-45 / Modification / Ajout usage autorisé à affectation / Secteur rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1270-45 / Modification / Ajout usage autorisé à affectation / Secteur rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine
- 18.6 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-184 / Modification / Normes habitations / Agriculture en zone agricole / Secteur ensemble des zones agricoles
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1275-184 / Modification / Normes habitations / Agriculture en zone agricole / Secteur ensemble des zones agricoles
- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1276-07 / Modification / Chauffage au bois et reconstruction / Bâtiment agricole

- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1276-07 / Modification / Chauffage au bois et reconstruction / Bâtiment agricole
- 18.10 Adoption projet / Règlement n° 1588-01 / Modification / Entente avec promoteur / Services municipaux / Projet « Rivière de la cité »
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1588-01 / Modification / Entente avec promoteur / Services municipaux / Projet « Rivière de la cité »
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1664 / Autorisation / Acquisition véhicule autopompe citerne / Service de prévention incendie
- 18.13 Adoption / Règlement n° 1480-09 / Modification / Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.14 Adoption / Règlement n° 1564-06 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.15 Adoption / Règlement n° 1623-02 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Restriction / Remplissage des piscines
- 18.16 Adoption second projet / Règlement 1275-169 / Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier des normes se rapportant à l'apparence extérieure des bâtiments; aux bâtiments, constructions et usages accessoires; à l'aménagement extérieur; aux piscines; aux constructions et équipements autorisés dans les cours à l'étalage et la vente extérieure temporaire; aux matériaux de revêtement extérieur
- 18.17 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-176 / Modification / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood
- 18.18 Avis de motion / Règlement n° 1275-176 / Modification / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood
- 18.19 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-185 / Modification / Ajout norme de stationnement / Zone C2-1005 / Secteur du boulevard de la Gare à l'ouest de la rue Édouard-Lalonde
- 18.20 Avis de motion / Règlement n° 1275-185 / Modification / Ajout norme de stationnement / Zone C2-1005 / Secteur du boulevard de la Gare à l'ouest de la rue Édouard-Lalonde
- 18.21 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-186 / Modification / Autorisation usages / Zone I2-752 / Commerce artériel (C3) / Secteur de la rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine
- 18.22 Avis de motion / Règlement n° 1275-186 / Modification / Autorisation usages / Zone I2-752 / Commerce artériel (C3) / Secteur de la rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la direction générale
- 19.2 Prêt temporaire de locaux / Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion
- 19.3 Prêt temporaire de locaux / La Maison Félix-Leclerc

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

13-05-417 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2013 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

13-05-418 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-05-419 MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / LES SEIGNEURIALES DE VAUDREUIL-DORION 2013 / SOUPER DES SEIGNEURS / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) chacun pour le Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 7 juin 2013 dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-420 CLUB DE VOLLEYBALL CITADINS / ÉQUIPE FÉMININE 16 ANS ET MOINS / CHAMPIONNAT DE L'EST DU CANADA / AIDE FINANCIÈRE

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Pilon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que M^{mes} Johannie Lavigne, Camille Proulx, Audrey-Ann Goulet, Jeanne Besner, Myriam Bolduc, Laurence Lauzon-Garant, Marie-Pierre Fournier et Sandrine Vallée-Belisle sont toutes résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membres de l'équipe féminine (catégorie 16 ans et moins) du Club de volleyball Citadins de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'elles participeront au championnat de l'est du Canada de volleyball qui aura lieu à Sherbrooke du 3 au 5 mai 2013;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux mille dollars (2 000 \$), soit deux cent cinquante dollars (250 \$) par athlète de Vaudreuil-Dorion, soit versé au Club de volleyball Citadins à titre d'aide financière pour les participantes susmentionnées à l'égard de leur participation au championnat de l'est du Canada de volleyball qui aura lieu à Sherbrooke du 3 au 5 mai 2013;

QUE ce montant sera versé sur présentation des preuves de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-421 DEMANDE D'APPUI / CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE VAUDREUIL-SOULANGES / INSTALLATION DE PANNEAUX AUTOROUTIERS

CONSIDÉRANT que le Ministère du transport du Québec (MTQ) régit l'implantation de la signalisation sur le bord des routes numérotées;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges souhaite identifier la région avec des panneaux en bordure des routes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est la principale porte d'entrée au Québec pour les véhicules en provenance de l'Ontario, l'Ouest canadien et les visiteurs et touristes en provenance des États-Unis;

CONSIDÉRANT que près de 80% des marchandises expédiées vers ou en provenance de l'Ontario et aux États-Unis transitent par le territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses demandes auprès du MTQ et de demander au MTQ de les guider afin d'accélérer les démarches pour l'identification de notre territoire, porte d'entrée majeure des visiteurs du Québec.

« ADOPTÉE »

13-05-422 MAISON DE SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES / TOURNOI DE GOLF ANNUEL 2013 – 9^E ÉDITION / COMMANDITE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 9^e édition du tournoi de golf annuel organisé par la Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé un montant de cinq cents dollars (500 \$) à la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite pour le tournoi de golf annuel organisé par la Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 27 mai 2013 au club de golf Whitlock & Country Club de Hudson;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-423 CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-ST-LAURENT / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-St-Laurent;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) à titre d'aide financière soit versé au Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-St-Laurent afin de soutenir la poursuite du développement de l'enseignement universitaire sur le territoire.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-424 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / BOURSES D'ÉTUDES 2013 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes en date du 3 avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence académique, le mérite sportif et l'engagement communautaire des jeunes finissants de 5^e secondaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs six (6) bourses d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) chacune pour les élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 11 juin 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-425

TOPONYMIE / RUE ET IMPASSE ROUSSEAU / MODIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES / SUPPRESSION DU GÉNÉRIQUE IMPASSE

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-03-197 prévoyant le changement du nom de la ruelle Rousseau pour celui de l'impasse Rousseau;

CONSIDÉRANT les représentations faites par des citoyens du secteur concernant la difficulté de repérer certains immeubles;

CONSIDÉRANT que cette difficulté résulte notamment du manque de cohérence dans la numérotation des immeubles situés sur les rue et impasse Rousseau;

CONSIDÉRANT qu'une plus grande cohérence dans la numérotation des bâtiments entraînera un meilleur repérage des bâtiments et ainsi une sécurité accrue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'intégrer à la rue Rousseau les adresses actuellement existantes sur l'impasse Rousseau et de supprimer cette dernière;

CONSIDÉRANT que pour ce faire la renumérotation de certains immeubles est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de maintenir le nom de la rue Rousseau pour des raisons liées à l'historique de ce secteur de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE les adresses des propriétés suivantes soient modifiées comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 546 812	6623-55-8796	impasse Rousseau	rue Rousseau
1 870 833	6623-55-7583	impasse Rousseau	rue Rousseau
1 546 810	6623-55-6561	31, impasse Rousseau	8, rue Rousseau
1 546 829	6623-65-1649	42, impasse Rousseau	10, rue Rousseau
1 546 814	6623-65-0966	38, impasse Rousseau	12, rue Rousseau
1 546 813	6623-65-0780	34, impasse Rousseau	14, rue Rousseau
1 546 819	6623-56-8010	8, rue Rousseau	18, rue Rousseau
1 546 815	6623-65-0592	30, impasse Rousseau	22, rue Rousseau
1 546 820	6223 56-9971	20, rue Rousseau	23, rue Rousseau

QUE ces changements prennent effet le 28 juin 2013;

QUE les propriétaires desdits immeubles en soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements requis leurs soient remboursés, et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté afin d'installer la signalisation requise permettant d'accéder aux immeubles autrefois situés sur l'impasse Rousseau;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec, à Postes Canada, au Directeur général des élections du Québec ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-426 OFFICE D'HABITATION DE VAUDREUIL-DORION / DÉMISSION DE MEMBRES
DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL**

CONSIDÉRANT la résolution n° 11-11-984 prévoyant la désignation des conseillers Rénald Gabriele et Gabriel Parent à titre de membres du conseil d'administration du conseil de l'Office d'habitation de Vaudreuil-Dorion (l'Office);

CONSIDÉRANT les lettres de MM Gabriele et Parent datées du 30 avril 2013 informant l'Office de leur démission immédiate;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil prenne acte de la démission de Messieurs Gabriele et Parent à titre de membres du conseil d'administration de l'Office et ce, en date du 30 avril 2013;

« ADOPTÉE »

**13-05-427 FESTIVAL DE CRIQUE DE VAUDREUIL-DORION / MODIFICATION DE L'ENTENTE /
AVANCE DE FONDS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide présentée par le Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion afin de l'aider à acquérir un chapiteau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de modifier l'entente actuellement en cours avec FCVD de façon à avancer une somme de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour les seules fins de l'acquisition d'un chapiteau;

QU'il est entendu que ladite somme sera remboursée sur 5 ans à même les sommes dues par la Ville en vertu de l'entente actuellement en vigueur ainsi que celle à venir;

QUE la créance de la Ville soit garantie par une hypothèque mobilière;

QUE le maire et le greffier soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un addendum à la convention en vigueur ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-428 SERVICES JURIDIQUES / COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION / DOSSIER
CAI 1004291**

CONSIDÉRANT le recours logé par Chez Sandra chalet et spa à la Commission d'accès à l'information à l'encontre d'une décision du responsable de l'accès aux documents publics la Ville datée du 8 février 2012;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater un avocat afin de la représenter devant cette instance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE Me Yvon Duplessis, avocat, soit mandaté afin de représenter la Ville dans le dossier 1004291 de la Commission d'accès à l'information;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-429 ACTE HYPOTHÉCAIRE / GARANTIE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX / LOT 3 553 935 / 1500 ET 1560, RUE CHICOINE / DOSSIER IMM-13-008

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-08-781 autorisant l'exécution de travaux sur le lot 3 553 935 conditionnellement au dépôt d'une garantie de cinquante mille dollars (50 000 \$) par son propriétaire, Gestion immobilière Paul Rozon inc.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature de cet acte, le tout tel que soumis en date du 26 avril 2013 par Me Louis Desjardins, notaire;

CONSIDÉRANT que tous les frais pour la confection, la réception, la publication et la radiation son à la charge du propriétaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de garantie hypothécaire à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le maire et le greffier soient également autorisés à signer, lorsque le propriétaire aura rempli toutes ses obligations, l'acte de radiation sur recommandation du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

« ADOPTÉE »

13-05-430 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 12 avril 2013 totalisant un montant d'un million cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante-cinq dollars et cinquante-huit cents (1 186 455,58 \$).

« ADOPTÉE »

13-05-431 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de vingt et un millions trois cent cinquante-sept mille dollars (21 357 000 \$):

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
1123	142 100 \$
1255	79 326 \$
1257	52 900 \$
1261	83 700 \$
1269	1 235 300 \$
1422	1 150 935 \$
1433	392 881 \$
1447	55 514 \$
1462	943 339 \$
1482	433 439 \$
1483	488 988 \$
1437	19 600 \$
1496	210 100 \$
1498	7 161 300 \$

1499	431 600 \$
1523	829 800 \$
1531	325 300 \$
1598	1 514 792 \$
1601	902 386 \$
1601 F.C.C.Q.	839 914 \$
1608	925 008 \$
1609	15 700 \$
1610	579 200 \$
1613	805 300 \$
1627	25 100 \$
1629	659 678 \$
1651	952 500 \$
1659	101 300 \$

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de vingt et un millions trois cent cinquante-sept mille dollars (21 357 000 \$);

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 12 juin 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges.;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Vaudreuil-Dorion, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

13-05-432 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de vingt et un millions trois cent cinquante-sept mille dollars (21 357 000 \$), effectué en vertu des règlements numéros 1447, 1269, 1437, 1496, 1498, 1523, 1601, 1601 F.C.C.Q., 1608, 1609, 1610, 1651, 1629, 1123, 1255, 1257, 1261, 1422, 1433, 1462, 1482, 1483, 1499, 1531, 1598, 1613, 1627 et 1659, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 12 juin 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 à 2023 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1447, 1269, 1437, 1496, 1498, 1523, 1601, 1601 F.C.C.Q., 1608, 1609, 1610, 1651, 1629, 1123, 1255, 1257, 1261, 1422, 1433, 1462, 1482, 1483, 1499, 1531, 1598, 1613 et 1627, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- dix (10) ans (à compter du 12 juin 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1447, 1437, 1496, 1498, 1523, 1601, 1601 F.C.C.Q., 1608, 1609, 1610, 1651 et 1629, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

13-05-433 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES / AQUEDUC ET ÉGOUTS / DÉPART À LA RETRAITE / PRÉPOSÉ

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Michel Denault, préposé – Aqueduc et égouts au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics en date du 18 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. Michel Denault, préposé – Aqueduc et égouts et ce, à compter du 1^{er} septembre 2013;

QUE la Ville remercie M. Denault pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

13-05-434 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC ET ÉGOUTS / CONFIRMATION DE POSTE / JOURNALIER

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement favorable déposée au Service des ressources humaines par M. Sébastien Lalonde, contremaître – Aqueduc et égouts en date du 2 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Martin Chalut dans son poste de journalier – Aqueduc et égouts et ce, à compter du 28 avril 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Chalut.

« ADOPTÉE »

13-05-435 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / CONFIRMATION DE POSTE / CONCIERGE DE SOIR

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement favorable déposée au Service des ressources humaines par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique en date du 19 avril 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Louis-Philippe Lamarre dans son poste de concierge de soir, et ce, à compter du 22 avril 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lamarre.

« ADOPTÉE »

13-05-436 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / CONSEILLER – MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 24 avril 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Martin Paré, au poste régulier de conseiller – Mise en valeur du territoire au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire et ce, à compter du 3 juin 2013, au salaire prévu à la classe 15 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Paré aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

Le tout conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Paré.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-437 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / DÉSISTEMENT POSTE D'ÉTUDIANT / PATROUILLEUR – LIGNE VERTE

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-04-395;

CONSIDÉRANT le désistement de M. Alexandre Racicot au poste étudiant de patrouilleur – Ligne verte au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire le 18 avril 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin au lien d'emploi entre M. Alexandre Racicot et la Ville de Vaudreuil-Dorion et ce, à compter du 18 avril 2013.

« ADOPTÉE »

13-05-438

SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE À TITRE D'ÉTUDIANTE / GUIDE-ANIMATRICE / ACTIVITÉS D'INITIATION À LA LECTURE « TENTE À LIRE »

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul Dumoulin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 24 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Jessica Dumoulin à titre de guide-animatrice étudiante dans le cadre des activités d'initiation à la lecture offertes dans les parcs de la Ville « La tente à lire », et ce, à compter du 13 mai 2013 ; pour un maximum de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail des employés cols blancs (75 % de la fonction du commis aux prêts), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-439

DÉCISION ARBITRALE / GRIEF 2011-06 / SYNDICAT MANUEL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - CSN

CONSIDÉRANT la résolution n^o.11-09-824 imposant une mesure disciplinaire de quinze (15) jours à l'employé n^o.190;

CONSIDÉRANT le grief n^o 2011-06 déposé par le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion – CSN (SMTTVD-CSN) le 21 septembre 2011 contestant la mesure disciplinaire;

CONSIDÉRANT décision arbitrale de M^e Pierre Cloutier, ll.m;

CONSIDÉRANT que le grief est accueilli partiellement et qu'à la sanction initiale est substituée une suspension de cinq (5) jours;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prenne acte de la décision arbitrale du 19 avril 2013 et qu'instruction soit donnée au Service de la trésorerie de verser à l'employé n^o. 190 le salaire et autres avantages perdus, le tout avec intérêt au taux légal de 5 % ainsi que l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec* à compter de la date de la décision.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-440

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / GROUPE 1 / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIER(ÈRE)S / PÉRIODE ESTIVALE 2013

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauches temporaires déposées au Service des ressources humaines le 10 avril 2013 par M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de MM Bruce Beauchesne, Marc-André Lecompte, Olivier Flamand-Maryand et M^{me} Annick Vachon à titre de journalier(ère)s temporaires, au sein du Service des travaux publics, au plus tôt à compter du 15 avril 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1); le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-441 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIÈRE / PÉRIODE ESTIVALE 2013

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée au Service des ressources humaines le 17 avril 2013 par M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Sylvie Labelle à titre de journalière temporaire, au sein du Service des travaux publics au plus tôt à compter du 22 avril 2013 selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1); le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-442 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CONCIERGE

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée au Service des ressources humaines le 10 avril 2013 par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Josée Séracino, à titre de concierge temporaire, pour la période comprise entre le 2 juin 2013 et le 19 décembre 2013, au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail des employés cols bleus temporaires (classe 1) ; le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-443 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / ANIMATRICE CULTURELLE

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture en date du 15 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Alannah Bougie au poste d'animatrice culturelle au sein du Service des arts et de la culture et ce, pour la période comprise entre le 22 avril 2013 et le 28 juin 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « D » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-444 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / GROUPE 3 / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIER(ÈRE)S / PÉRIODE ESTIVALE 2013

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 24 avril 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche des personnes suivantes à titre de journalier(ère)s temporaires, au sein du Service des travaux publics au plus tôt à compter du :

29 avril 2013 : M^{me} Claudia Lavallée

6 mai 2013 : M. Marc-André Chevrier
M. Francis Addison
M. Guillaume Sauvé

selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de 1 200 heures dans l'année courante, et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1); le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-445 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIÈRE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 24 avril 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Annie Fournier, à titre de journalière temporaire, au sein du Service des travaux publics, pour la période comprise entre le 22 et le 24 avril 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1) ; le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-446 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / GROUPE 1 / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIER(ÈRE)S ÉTUDIANT(E)S / PÉRIODE ESTIVALE 2013

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauches temporaires déposées au Service des ressources humaines le 17 avril 2013 par M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Francis Allaire, à titre de journalier étudiant, au sein du Service des travaux publics, au plus tôt à compter du 22 avril 2013;

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de MM Vincent St-Aubin, Louis-Patrick Lalonde, et M^{mes} Karine Gariépy, Jessica Lavergne et Geneviève Châtelain à titre de journalier(ère)s étudiant(e)s, au sein du Service des travaux publics, au plus tôt à compter du 6 mai 2013 pour un maximum de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-447 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / GROUPE 2 / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIER(ÈRE)S ÉTUDIANT(E)S / PÉRIODE ESTIVALE 2013

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 23 avril 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de MM Philippe Hage-Moussa, Nicolas Rousseau, Marc-André Brunet et M^{me} Léa Beaudoin à titre de journalier(ère)s étudiant(e)s, au sein du Service des travaux publics, au plus tôt à compter du 6 mai 2013;

QUE l'embauche de ces étudiant(e)s soit d'une durée maximum de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-448 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL 1

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 17 avril 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Stéphanie Lauzon au poste régulier à temps plein de technicienne en génie civil 1 au sein de la division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire et ce, à compter du 7 mai 2013, au salaire prévu à l'annexe « D » de l'échelle salariale des employés cols blancs; le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche.

QUE M^{me} Lauzon doit compléter une période d'essai de six (6) mois, prenant fin le 7 novembre 2013, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lauzon.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-449 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / POMPIER

CONSIDÉRANT la lettre de M. Rosaire Hamel, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie en date du 22 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Rosaire Hamel, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 31 mai 2013;

QUE la Ville remercie M. Hamel pour son travail accompli au cours de son emploi;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

13-05-450 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROMOTION / DIRECTEUR

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-03-269;

CONSIDÉRANT la note de service de M. Martin Houde, directeur général adjoint en date du 25 avril 2013;

CONSIDÉRANT la note de service de M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines en date du 25 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accueille favorablement les recommandations quant à la promotion de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures et de ce fait, nomme M. Van Neste, au poste de directeur du Service des travaux publics rétroactivement au 8 avril 2013, et ce, au salaire prévu à la classe 17 - échelon 3 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres* en vigueur;

QU'il est entendu que M. Van Neste aura une période de probation de six (6) mois prenant fin le 8 octobre 2013 à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur général adjoint, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations dans ses nouvelles fonctions soient adressées à M. Van Neste;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-451 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / AFFECTATION TEMPORAIRE / CHEF DE DIVISION / DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-03-271;

CONSIDÉRANT la note de service de M. Martin Houde, directeur général adjoint en date du 25 avril 2013;

CONSIDÉRANT la note de service de M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines en date du 25 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accueille favorablement les recommandations quant à l'affectation temporaire de M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, au poste vacant de chef de division – Entretien des infrastructures, et ce, rétroactivement pour la période comprise entre le 8 avril 2013 et le 27 septembre 2013,

QU'il est entendu que M. Séguin bénéficie d'une prime de 143,25 \$ par semaine, le tout conformément à la recommandation salariale incluse à la note de service de M^{me} Bureau du 25 avril 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-452 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / AFFECTATION TEMPORAIRE AU POSTE DE CONTRAMAÎTRE – PARCS ET ESPACES VERTS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics par intérim en date du 26 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'affectation temporaire de M. Jocelyn Grenier, journalier-opérateur-concierge, au poste de contremaître – Parcs et espaces verts par intérim, et ce, rétroactivement pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 27 septembre 2013, au salaire prévu à la classe 14 - échelon 2 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres* en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-453 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / AFFECTATION / CONTREMAÎTRE SAISONNIER (STATUT TEMPORAIRE)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics par intérim en date du 26 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'affectation de M. Jean-Benoît Malenfant, journalier-opérateur-concierge, au poste de contremaître saisonnier (statut temporaire), et ce, pour la période comprise entre le 29 avril 2013 et le 25 octobre 2013, au salaire prévu à la classe 14 - échelon 2 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres* en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-454 APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière est faite annuellement au MCCQ pour l'achat de documents dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, soit autorisé à compléter à signer et à acheminer une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2013.

« ADOPTÉE »

13-05-455

CONCERT 50^E ANNIVERSAIRE / CHŒUR CLASSIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de son 50^e anniversaire le Chœur classique de Vaudreuil-Soulanges présentera le 2 juin 2013 à l'aréna de Vaudreuil-Dorion, l'œuvre de Carl Orff, Carmina Burana;

CONSIDÉRANT l'importance du Chœur classique de Vaudreuil-Soulanges dans l'histoire culturelle de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que plus de 75 % des membres de l'organisme habite Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les événements culturels du milieu;

CONSIDÉRANT qu'une somme de quinze mille dollars (15 000 \$) apparaît au budget pour aider l'organisme à défrayer les coûts techniques de l'évènement;

CONSIDÉRANT les coûts importants entourant la production de ce concert, soit près de 30 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière supplémentaire de quinze mille dollars (15 000 \$) soit à l'organisme Chœur classique de Vaudreuil-Soulanges pour la réalisation du concert du Carmina Burana;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-456

COLLOQUE ANNUEL 2013 / LES ARTS ET LA VILLE / PRÉSENCE D'UN ÉLU

CONSIDÉRANT la tenue du colloque Les Art et la Ville du 22 au 24 mai 2013;

CONSIDÉRANT la présence annuelle du directeur du Service des arts et de la culture à ce colloque;

CONSIDÉRANT la forte présence d'élus de municipalités québécoises de toutes grandeurs à cet événement;

CONSIDÉRANT la pertinence des ateliers et des rencontres pour l'avancement des dossiers culturels de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

De déléguer M. Rénald Gabriele, élu responsable des dossiers culturels, pour accompagner le directeur du Service des arts et de la culture au colloque 2013 du réseau Les Arts et la Ville et de lui rembourser les frais encourus dans le cadre de ce colloque;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-457

COLLOQUE ANNUEL 2013 / VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ / PRÉSENCE D'UN ÉLU

CONSIDÉRANT l'invitation qu'a reçue le directeur du Service des arts et de la culture pour la tenue d'un atelier de trois heures sur le projet JE SUIS... à l'occasion du colloque Villes et Villages en santé qui aura lieu du 18 au 20 septembre 2013;

CONSIDÉRANT l'importance du réseau québécois des Villes et Villages en santé et du rayonnement national et international qu'aura la présentation de cet atelier;

CONSIDÉRANT la pertinence et l'importance que la Ville soit également représentée par un élu pour co-présenter cet atelier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

De déléguer M. Rénauld Gabriele, élu responsable des dossiers culturels, pour accompagner le directeur du Service des arts et de la culture au colloque 2013 de Villes et Villages en santé et de lui rembourser les frais encourus dans le cadre de ce colloque;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-458 5^E ASSISES FRANCO-QUÉBÉCOISES / COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE / PRÉSENCE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT l'invitation faite à la Ville de Vaudreuil-Dorion pour aller présenter ses actions en matière de médiation culturelle dans le cadre d'un atelier à l'occasion des 5^e assises Franco-qubécoises de la coopération décentralisée qui auront lieu du 26 au 28 mai 2013 à Lévis;

CONSIDÉRANT que le CRÉ VHSL propose de défrayer l'hébergement des élus pour la durée des assises;

CONSIDÉRANT la participation d'un représentant de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la mission préparatoire audit atelier qui s'est déroulée du 3 au 9 février 2013;

CONSIDÉRANT la pertinence d'entretenir les partenariats présents avec la CRÉ VHSL et de créer de nouvelles opportunités avec des projets similaires en France;

CONSIDÉRANT le rayonnement international de cet événement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE MM. Guy Pilon, Rénauld Gabriele et Michel Vallée, respectivement maire, conseiller responsable de la culture et directeur du Service des arts et de la culture, soient autorisés à participer aux 5^e assises Franco-qubécoises en tant que représentants officiels de la Ville et de leur rembourser les frais encourus dans le cadre de cet événement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-459 RINGUETTE JUNIOR U16 AA DU LAC ST-LOUIS / CHAMPIONNAT CANADIEN / AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que M^{me} Holly Désirée Corcoran, résidente de Vaudreuil-Dorion, fait partie de l'équipe de Ringuette Junior U16 AA du Lac St-Louis;

CONSIDÉRANT qu'elle a participé au championnat canadien de ringuette qui a eu lieu du 31 mars au 6 avril 2013 à Fredericton au Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cent dollars (500 \$) soit versé à l'équipe de Ringuette Junior U16 AA du Lac St-Louis à titre d'aide financière pour M^{me} Holly Désirée Corcoran pour sa participation au championnat canadien de ringuette qui a eu lieu du 31 mars au 6 avril 2013 à Fredericton au Nouveau-Brunswick;

QUE ce montant sera versé sur présentation des preuves de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-460 PROGRAMME ACTIF À VIE / VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du programme Actif à vie pour les années 2010 à 2014 autorisé par la résolution n° 11-05-474;

CONSIDÉRANT le rapport annuel transmis par l'organisme pour l'année 2012 confirmant la participation de près de quatre cent cinquante (450) enfants au programme;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versée à la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du programme Actif à vie, pour l'année 2012, une subvention au montant de trente mille cinq cent quarante dollars (30 540 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-461 CÉRÉMONIAL DU 25 MAI 2013 / ESCADRON 867 DES CADETS DE L'AIR / SUBVENTION / LOCATION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT la requête de L'Escadron 867 des cadets de l'air de Vaudreuil-Dorion afin de pouvoir utiliser la glace Dorion de l'aréna municipal à un tarif réduit pour son cérémonial devant avoir lieu le 25 mai 2013;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reconnaître la participation de ses citoyens au cérémonial de l'Escadron;

CONSIDÉRANT l'article 2.9.2.1 *in fine* du Règlement de tarification permet au Conseil d'accorder un tarif préférentiel lors de l'utilisation de l'aréna à des fins non lucratives;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'Escadron 867 des cadets de l'air de Vaudreuil-Dorion à utiliser la glace Dorion de l'aréna municipal le 25 mai en limitant les frais de location au pro rata des membres inscrits à cet organisme ne résidant pas sur le territoire de la Ville.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-462 SPECTACLE 38^E ANNIVERSAIRE / CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL / UTILISATION DE L'ARÉNA MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la requête du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil à l'égard de l'utilisation de l'aréna municipal pour la tenue de leur spectacle du 3 au 5 mai prochain;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reconnaître la participation de ses citoyens aux divers sports et activités qui se tiennent à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'article 2.9.2.1 *in fine* du Règlement de tarification permet au Conseil d'accorder un tarif préférentiel lors de l'utilisation de l'aréna à des fins non lucratives;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le Club de patinage artistique régional de Vaudreuil à utiliser la glace Dorion de l'aréna municipal les 3, 4 et 5 mai prochain en limitant les frais de location au pro rata des membres inscrits à cet organisme ne résidant pas sur le territoire de la Ville.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-463

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-17 /
FOURNITURE DE SERVICES D'AGENTS DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services d'agents de sécurité, six (6) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 24 avril 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 25 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sécurité des Deux-Rives Ltée, 28, chemin de la Côte Saint-Louis Ouest, bureau 110, Blainville (Québec), J7C 1B8, pour la fourniture de services d'agents de sécurité, et ce, selon les critères et taux horaires suivants :

- fournir les services d'un agent de sécurité classe A avec une expérience de 0 à 1 000 heures de service au taux horaire de vingt-cinq dollars et vingt-quatre cents (25,24 \$) l'heure, incluant les taxes applicables;
- fournir les services d'un agent de sécurité classe A avec une expérience de 1 001 à 2 000 heures de service au taux horaire de vingt-six dollars et soixante-quinze cents (26,75 \$) l'heure, incluant les taxes applicables;
- fournir les services d'un agent de sécurité classe A avec une expérience de 2 001 heures de service et plus au taux horaire de vingt-huit dollars et vingt-sept cents (28,27 \$) l'heure, incluant les taxes applicables;
- fournir les services d'un agent de sécurité classe B avec une expérience de 2 001 heures de service et plus au taux horaire de vingt-huit dollars et soixante-cinq cents (28,65 \$) l'heure, incluant les taxes applicables;
- fournir les services d'un agent de sécurité pour gardiennage au taux horaire de vingt-six dollars et soixante-dix-huit cents (26,78 \$) l'heure, incluant les taxes applicables;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-17;

QUE les agents de la firme Sécurité des Deux-Rives Ltée soient autorisés à émettre et à délivrer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les avis ou les constats d'infraction applicables à toute infraction aux divers règlements dont l'application est prévue dans l'exercice des leurs fonctions;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services d'agents de sécurité et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-464 CIRCULATION / INTERDICTION D'ARRÊT / RUE HENRY FORD À L'OUEST DE LA ROUTE HARWOOD

CONSIDÉRANT la demande d'interdire l'arrêt sur la rue Henry-Ford à l'ouest de la route Harwood et ce, des deux côtés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 mars 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil décrète l'interdiction d'arrêt sur la rue Henry-Ford à l'ouest de la route Harwood et ce, des deux côtés;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-465 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-33 / FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'HERBICIDE ÉCOLOGIQUE ET SÉLECTIF DE L'AMBROSIA – SAISON 2013

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la fourniture et l'épandage d'herbicide écologique et sélectif de l'*ambrosia* adjudgé par la résolution n° 09-07-545 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2009 et qu'il y a possibilité de prolongation de quatre (4) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour une année additionnelle en 2012 par la résolution n° 12-02-170;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de prolonger le contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-33 pour la fourniture et l'épandage d'herbicide écologique et sélectif de l'*ambrosia* à la compagnie Entretien paysager C.T.M. inc., 2684A, boulevard Talbot, Stoneham (Québec), G3C 1J5, pour une année additionnelle, soit l'année 2013, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2013 correspondent aux prix forfaitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix forfaitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'épandage d'herbicide sélectif et écologique contre l'*ambrosia* jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-466 ABROGATION / RÉOLUTION N° 13-03-278 / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-16 / CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / FOURNITURE DE SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus nécessaire d'évaluer les soumissions dans le cadre d'un appel d'offres pour la fourniture de services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable par la méthode de pondération et d'évaluation fondées sur des critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville abroge la résolution n° 13-03-278;

« ADOPTÉE »

**13-05-467 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-16 /
FOURNITURE DE SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable, quatre (4) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 avril 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les quatre (4) soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-16;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt (Québec), J7V 5K8, pour services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable, et ce, selon les critères et prix unitaires suivants :

- inspection biannuelle d'une borne d'incendie, au montant de trente-six dollars et dix cents (36,10 \$) l'unité, taxes applicables non comprises;
- exécution d'une séquence de rinçage et inspection des vannes manipulées, au montant de soixante-trois dollars et dix cents (63,10 \$) l'unité, taxes applicables non comprises;
- inspection d'une vanne non manipulée lors des opérations de rinçage unidirectionnel, au montant de quarante-huit dollars et quarante cents (48,40 \$) l'unité, taxes applicables non comprises;
- inspection d'une chambre de vanne, au montant de cent dix-neuf dollars et vingt cent (119,20 \$) l'unité, taxes applicables non comprises;
- Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-16;

QUE le directeur du Service des travaux publics ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable jusqu'à concurrence du montant budgété.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-05-468 CIRCULATION / AJOUT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE / INTERSECTION /
BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET DE LA RUE BOILEAU**

CONSIDÉRANT la demande d'ajouter un arrêt obligatoire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Boileau dans les deux directions;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 17 avril 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil décrète l'ajout d'un arrêt obligatoire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Boileau dans les deux directions;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-469 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-26 / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE EN FER FORGÉ / VOIE FERRÉE CN

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions par invitation pour la fourniture et installation d'une clôture en fer forgé – voie ferrée CN, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 mai 2013 immédiatement après 14h00;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification les soumissions rencontraient les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-13-26;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Clôtures Jermar inc., 877, route Harwood, Vaudreuil-Dorion, J7V 8P2, pour la fourniture et installation d'une clôture en fer forgé – voie ferrée CN au prix unitaire de cent un dollars et cinquante cents le mètre (101,50 \$/mètre), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-26;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-470 RATIFICATION / ADJUDICATION DE CONTRAT / ACHAT REGROUPÉ / UMQ / FOURNITURE DE CHLORURE DE CALCIUM SOLIDE EN FLOCONS ET/OU LE CHLORURE EN SOLUTION LIQUIDE / ABAT-POUSSIÈRE / ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-02-162, adoptée le 18 février 2013, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide utilisé comme abat-poussière pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Calclo le contrat pour du chlorure de calcium liquide en concentration de 35 %;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Calclo pour la fourniture de chlorure de calcium, en concentration de 35 % pour l'année 2013 et ce, pour un taux unitaire de 0,221 \$ le litre, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de chlorure de sodium pour le déglacage des chaussées pour l'année 2013 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-05-471 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1653.2 / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE / CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE / RUES MOZART, STRAUSS, BEETHOVEN, RAVEL, CHOPIN ET LULLY / RÈGLEMENT N° 1653

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Mozart, Strauss, Beethoven, Ravel, Chopin et Lully ainsi que tous les travaux connexes – Règlement n° 1653, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 24 avril 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 29 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe ABS inc., 181, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant treize mille trois cent trente dollars (13 330 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1653.2;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1653.

« ADOPTÉE »

13-05-472 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1595.1 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION / SERVICES MUNICIPAUX / RUE DES AUBÉPINES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction de services municipaux sur la rue des Aubépines, dix (10) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} mai 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, neuf (9) des dix (10) soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1595.1;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction G-NESIS inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec), H7P 0E5, pour les travaux de construction de services municipaux sur la rue des Aubépines, et ce, pour un montant de deux cent cinquante-sept mille cinq cent vingt-neuf dollars et cinq cents (257 529,05 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1595.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1595.

« ADOPTÉE »

13-05-473 ORDRE DE CHANGEMENT N^{OS} 8, 15, 16 ET 17 / RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE SAINT-CHARLES / RÈGLEMENT N° 1643

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 8, 15, 16 et 17 reliés au projet « Réaménagement de l'avenue Saint-Charles – Règlement n^o 1643 » totalisant un montant de seize mille huit cent soixante dollars et quarante-sept cents (16 860,47 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1643.

« ADOPTÉE »

13-05-474 ORDRE DE CHANGEMENT N^o 14 / ENTREPRENEUR GÉNÉRAL / ALI EXCAVATION / PRISE D'EAU ET CONDUITE D'AMENÉE / RÈGLEMENT N^o 1498

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n^o 14 relié au projet « Prise d'eau et conduite d'amenée – Règlement n^o 1498 » totalisant un montant de dix-huit mille quatre cent dix dollars et soixante-dix cents (18 410,70 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1498.

« ADOPTÉE »

13-05-475 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ENTRÉES DE SERVICE, DE FONDATION DE RUES / PARTIE AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT NO 1536

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé en date du 23 avril 2013 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public régionalisé à l'égard de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'entrées de service, de fondation de rues d'une partie de l'Avenue André-Chartrand.

« ADOPTÉE »

13-05-476 OCTROI DE CONTRAT / TRAVAUX DE RELOCALISATION DE LA CONDUITE DE GAZ MÉTRO LONGEANT LE FUTUR VIADUC DIRECTION NORD DE L'AVENUE SAINT-CHARLES / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre le Ministère des transports et la Ville de Vaudreuil-Dorion concernant le partage des coûts pour la phase 2 du projet de construction d'un nouveau Viaduc Saint-Charles consistant en la construction du viaduc en direction nord et au réaménagement de l'avenue Saint-Charles au sud du viaduc projeté et ce jusqu'à la rue Dutrisac;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de relocaliser la conduite de Gaz Métro existante de 219 mm de diamètre longeant le Viaduc existant Saint-Charles avant la construction du futur Viaduc Saint-Charles direction Nord;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Gaz métropolitain le 23 avril pour le déplacement de cette conduite pour un montant estimé de deux soixante-cinq mille dollars (265 000 \$), incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour le déplacement d'une conduite de gaz conclu avec son propriétaire n'est pas soumis à l'obligation de procéder par appel d'offres en vertu de l'article 573.3, paragraphe 7 de la *Loi sur les cités et villes* (LSCV);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, ing., directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Gaz Métro pour le déplacement de sa conduite de gaz;

QUE cette dépense soit financée temporairement par le fonds général, conformément à l'article 544.1 LSCV et ce, jusqu'à l'adoption du règlement d'emprunt visant le financement des travaux de la phase 2.

« ADOPTÉE »

13-05-477 CORRECTION / NUMÉRO DE RÈGLEMENT / RÉOLUTION N° 13-04-401

CONSIDÉRANT qu'une erreur de numéro de règlement figure dans la résolution numéro 13-04-401;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 13-04-401 concerne le projet de construction d'un nouvel émissaire sanitaire pour l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT qu'il fallait faire référence au règlement n° 1605 au lieu du règlement n° 1646;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal approuve la correction de la résolution n° 13-04-401 en faisant référence au règlement numéro 1605.

« ADOPTÉE »

13-05-478 PLAN DIRECTEUR / VOIES CYCLABLES

CONSIDÉRANT la résolution n° 11-12-1137 adoptant le Plan directeur des voies cyclables daté d'avril 2011;

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports du Québec (MTQ) prépare actuellement les plans et devis pour le futur viaduc de l'avenue Saint-Charles, lequel comprend une voie cyclable;

CONSIDÉRANT que le MTQ demande, en raison de la trop grande quantité d'entrée charretière présentes sur le tronçon de l'avenue Saint-Charles, entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et la rue Dutrisac, la relocalisation de la voie cyclable;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, pour des raisons de sécurité de donner suite à la recommandation du MTQ et que la voie cyclable emprunte un détour, à partir de l'avenue Saint-Charles, par le boulevard de la Cité-des-Jeunes, puis par la rue Dutrisac, avant de rejoindre l'avenue Saint-Charles, le tout tel que démontré au Plan directeur des voies cyclables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté, avec les modifications en date du 6 mai 2013, incluant la mise à jour n° 8, le plan directeur des voies cyclables;

QUE copie de la présente résolution et du plan no 47.40.1.8, incluant la mise à jour n° 8, soit transmis au MTQ.

« ADOPTÉE »

13-05-479 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 9 AVRIL 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 avril 2013.

« ADOPTÉE »

13-05-480 PIIA / 235, AVENUE DES CÈDRES / RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES / ZONE H1-525 / CCU N° 13-04-45

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-04-45 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 235, avenue des Cèdres, le projet tel que montré aux plans projets intitulés « Résidence – Château des Cèdres » préparés par MRA architecture – design, en date du 15 mars 2013.

« ADOPTÉE »

13-05-481 DÉROGATION MINEURE / 995, RUE VALOIS / BÂTIMENTS ACCESSOIRES COMMERCIAUX / PORTE DE GARAGE SUR FAÇADE / ZONE I2-649 / CCU N° 13-04-46

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Pneus Médé inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-04-46 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 avril 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 995, rue Valois;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 995, rue Valois, afin d'autoriser :

- un bâtiment accessoire commercial situé à un mètre d'une limite de propriété latérale en dérogation à l'article 2.2.11.3 et de la grille des usages et normes de la zone I2-649 du Règlement de zonage no 1275 qui exige une marge latérale minimale de 6 mètres;
- une porte de garage sur une façade avant d'un bâtiment accessoire en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage no 1275 qui l'interdit;
- des bâtiments accessoires commerciaux occupant 11 % de la superficie du terrain, alors que la superficie maximale autorisée en vertu de l'article 2.2.11.5 du Règlement de zonage no 1275 est de 10 %.

QUE l'acceptation de la dérogation soit conditionnelle à la fourniture des plans d'architecture montrant l'intégration architecturale des revêtements extérieurs avec la nouvelle façade du bâtiment existant. Le mur situé à un (1) mètre de la limite de propriété ne pourra avoir aucune ouverture et devra répondre aux exigences du code de construction du Québec.

« ADOPTÉE »

13-05-482 PIIA / 2800, RUE HENRY-FORD / NOUVELLE ENSEIGNE / ZONE I1-670 / CCU N° 13-04-47

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-04-47 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2800, rue Henry-Ford, l'enseigne sur poteau en façade, telle que montrée au plan préparé par M^{me} Judith Portier de la firme Design en date du 19 mars 2013.

« ADOPTÉE »

13-05-483 PIIA / 25, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVELLES ENSEIGNES / LOT 4 865 496 / ZONE C3-219 / CCU N° 13-04-49

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-04-49 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 25, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet tel que montré aux documents préparés par la firme Les enseignes Access inc. en date du 3 mars 2013 concernant le logo corporatif (petit garçon), celui-ci devant être breveté avant d'être installé au bâtiment.

« ADOPTÉE »

13-05-484 DÉROGATION MINEURE / 400, AVENUE SAINT-CHARLES / AUTORISATION CLÔTURE / EMPRISE DE LA RUE / CCU N° 13-04-50

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-04-50 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 avril 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 400, avenue Saint-Charles;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure, à l'égard de l'immeuble sis au 400, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser une clôture empiétant dans l'emprise de la rue en dérogation aux articles 2.2.18.1.3 et 2.2.18.2.2.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale d'un mètre.

« ADOPTÉE »

13-05-485 PIIA / 150, BOULEVARD HARWOOD / RÉAMÉNAGEMENT STATIONNEMENT / AIRE DE JEUX / ZONE C2-708 / CCU N° 13-04-51

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-04-51 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 150, boulevard Harwood, le nouveau plan d'aménagement extérieur créant une nouvelle aire de jeux pour les poupons, à même l'aire de stationnement en cour latérale, tel que montré sur les plans préparés par le Groupe Leclerc architecture et Design en date du 22 février 2013, dossier I2-410, le tout conditionnellement à l'achat des cases de stationnement requises.

« ADOPTÉE »

13-05-486 ACHAT DE CASES DE STATIONNEMENT / 150, BOULEVARD HARWOOD / ZONE C2-708 / CCU N° 13-04-52

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-04-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 150, boulevard Harwood, la demande d'exemption de l'obligation de fournir huit (8) cases de stationnement, et ce, sous réserve du paiement de la somme de mille dollars (1 000 \$) par case tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

13-05-487 PIIA / 590, AVENUE SAINT-CHARLES / NOUVELLE TERRASSE EXTÉRIEURE / ZONE C2-306 / CCU N° 13-04-53

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-04-53 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 590, avenue Saint-Charles, le projet d'aménagement d'une terrasse extérieure, le tout tel que montré sur les plans préparés par M. Dominic Zeppetini, architecte, en date du 8 avril 2013, dossiers A-1 et A-2.

« ADOPTÉE »

**13-05-488 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / AUTORISATION / ZONE
C3-219 / CCU N° 13-03-27**

CONSIDÉRANT la demande de changement de zonage présentée par le Groupe Robin afin que soient autorisés les usages hébergement, restauration et débits de boisson dans la zone C3-219;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-27 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT cependant que le Conseil ne juge pas opportun d'accepter la modification en raison de la grande proximité des usages de restauration et débits de boisson avec la zone résidentielle adjacente et des nuisances susceptibles d'en résulter;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse la demande de changement de zonage présentée par Groupe Robin pour la zone C3 219;

QUE la Ville rembourse la somme de deux mille dollars (2 000 \$) au Groupe Robin, le tout conformément au Règlement de tarification n° 1480.

« ADOPTÉE »

**13-05-489 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME / AUTORISATION /
SECTEUR DE LA RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE / CCU
N° 13-02-012**

CONSIDÉRANT la demande de modification de la réglementation d'urbanisme présentée par Les investissements Gilles Dumas inc. afin de permettre, dans le secteur de la rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine, des usages de type « services aux entreprises et bureaux de professionnels » et « services gouvernementaux »;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-02-012 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 février 2013 à l'effet de rejeter la demande;

CONSIDÉRANT cependant que le Conseil juge opportun d'améliorer la qualité visuelle de ce parc industriel avec la venue de la nouvelle autoroute 30;

CONSIDÉRANT que le Conseil estime les usages proposés fort intéressants sur le plan du développement stratégique de ce secteur;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit acceptée la demande de changement à la réglementation d'urbanisme présentée par Les investissements Gilles Dumas inc et que soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de préparer les projets de règlements de modification aux règlements du plan d'urbanisme (1270) et de zonage (1275);

« ADOPTÉE »

13-05-490 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1640-01 / MODIFICATION / PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

13-05-491 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-44 / MODIFICATION / AGRANDISSEMENT / LIMITES DE L'AIRE D'AFFECTATION / PARTIE DU LOT 1 544 860 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-44 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme afin d'agrandir les limites de l'aire d'affectation « habitation de moyenne à forte densités (H-MF) » à même une partie de l'aire d'affectation « Institutionnelle (INS) » sur une partie du lot 1 544 860 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juin 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-492 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-44 / MODIFICATION / AGRANDISSEMENT / LIMITES DE L'AIRE D'AFFECTATION / PARTIE DU LOT 1 544 860 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme afin d'agrandir les limites de l'aire d'affectation « habitation de moyenne à forte densités (H-MF) » à même une partie de l'aire d'affectation « Institutionnelle (INS) » sur une partie du lot 1 544 860.

13-05-493 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-45 / MODIFICATION / AJOUT USAGE AUTORISÉ À AFFECTATION / SECTEUR RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-45 intitulé :

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'ajouter, comme usage autorisé à l'affectation « Industrie mixte I-M », l'usage « Services aux entreprises et bureaux de professionnels » dans le secteur localisé de part et d'autre de la rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine. »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juin 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-494 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-45 / MODIFICATION / AJOUT USAGE AUTORISÉ À AFFECTATION / SECTEUR RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'ajouter, comme usage autorisé à l'affectation « Industrie mixte I-M », l'usage « Services aux entreprises et bureaux de professionnels » dans le secteur localisé de part et d'autre de la rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine.

13-05-495 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-184 / MODIFICATION / NORMES HABITATIONS / AGRICULTURE EN ZONE AGRICOLE / SECTEUR ENSEMBLE DES ZONES AGRICOLES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-184 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes concernant les habitations non agricoles ou non requises pour l'agriculture dans une zone agricole »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mai 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-496 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-184 / MODIFICATION / NORMES HABITATIONS / AGRICULTURE EN ZONE AGRICOLE / SECTEUR ENSEMBLE DES ZONES AGRICOLES

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes concernant les habitations non agricoles ou non requises pour l'agriculture dans une zone agricole.

13-05-497 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1276-07 / MODIFICATION / CHAUFFAGE AU BOIS ET RECONSTRUCTION / BÂTIMENT AGRICOLE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1276-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 concernant le chauffage au bois et la reconstruction d'un bâtiment agricole »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mai 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-498 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1276-07 / MODIFICATION / CHAUFFAGE AU BOIS ET RECONSTRUCTION / BÂTIMENT AGRICOLE

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 concernant le chauffage au bois et la reconstruction d'un bâtiment agricole.

13-05-499 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1588-01 / MODIFICATION / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES MUNICIPAUX / PROJET « RIVIÈRE DE LA CITÉ »

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1588-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de fondation de rues et les services municipaux d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial relatifs au projet « Rivière de la cité », (secteur Grands Compositeurs), phase 7 (partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach et Schubert), phase 8 (rue Mozart, Strauss et une partie de la rue Beethoven) et phase 9 (partie des rues Mozart et Beethoven), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes (Règlement 1588) afin d'autoriser une participation financière maximale de la Ville de 25 000 \$ pour les infrastructures d'égout pluvial et de fondations de rues adjacentes au parc Mozart construites par le promoteur Groupe N.A.M. dans le cadre de la phase 9 du projet »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mai 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-500 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1588-01 / MODIFICATION / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES MUNICIPAUX / PROJET « RIVIÈRE DE LA CITÉ »

Le conseiller M. Rénauld Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de fondation de rues et les services municipaux d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial relatifs au projet « Rivière de la cité », (secteur Grands Compositeurs), phase 7 (partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach et Schubert), phase 8 (rue Mozart, Strauss et une partie de la rue Beethoven) et phase 9 (partie des rues Mozart et Beethoven), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes (Règlement 1588) afin d'autoriser une participation financière maximale de la Ville de 25 000 \$ pour les infrastructures d'égout pluvial et de fondations de rues adjacentes au parc Mozart construites par le promoteur Groupe N.A.M. dans le cadre de la phase 9 du projet.

13-05-501 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1664 / AUTORISATION / ACQUISITION VÉHICULE AUTOPOMPE CITERNE / SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant l'acquisition d'un véhicule autopompe citerne pour le Service de prévention incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés et décrétant un emprunt de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$) à ces fins.

13-05-502 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1480-09 / MODIFICATION / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1480-09 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1480-09 intitulé :

« Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

13-05-503 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1564-06 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1564-06 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1564-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

13-05-504 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1623-02 / UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE / RESTRICTION / REMPLISSAGE DES PISCINES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1623-02 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1623-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1623 sur l'utilisation extérieure de l'eau potable afin de restreindre le remplissage des piscines. ».

« ADOPTÉE »

13-05-505 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT 1275-169 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 AFIN DE MODIFIER DES NORMES SE RAPPORTANT À L'APPARENCE EXTÉRIEURE DES BÂTIMENTS; AUX BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET USAGES ACCESSOIRES; À L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR; AUX PISCINES; AUX CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS AUTORISÉS DANS LES COURS À L'ÉTALAGE ET LA VENTE EXTÉRIEURE TEMPORAIRE; AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 avril 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-169 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 mai 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une correction à l'article 27;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la distance minimale de 5 centimètres apparaissant à l'article 2.3.8.2.14, tel que modifié par l'article 27, soit remplacée par la distance minimale de 50 centimètres

QUE le second projet de règlement n° 1275-169 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier des normes se rapportant :

- à l'apparence extérieure des bâtiments;
- aux bâtiments, constructions et usages accessoires;
- à l'aménagement extérieur;
- aux piscines;
- aux constructions et équipements autorisés dans les cours;
- à l'étalage et la vente extérieure temporaire;
- aux matériaux de revêtement extérieur. »

soit adopté incluant la modification précitée;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

13-05-506 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-176 / MODIFICATION / CRÉATION ZONE H3-535 À MÊME LA ZONE P3-513 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-176 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone H3-535 à même la zone P3-513. »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mai 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-507 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-176 / MODIFICATION / CRÉATION ZONE H3-535 À MÊME LA ZONE P3-513 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone H3-535 à même la zone P3-513.

13-05-508 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-185 / MODIFICATION / AJOUT NORME DE STATIONNEMENT / ZONE C2-1005 / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA GARE À L'OUEST DE LA RUE ÉDOUARD-LALONDE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-185 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter une norme de stationnement à la zone C2-1005 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mai 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-509 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-185 / MODIFICATION / AJOUT NORME DE STATIONNEMENT / ZONE C2-1005 / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA GARE À L'OUEST DE LA RUE ÉDOUARD-LALONDE

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter une norme de stationnement à la zone C2-1005.

13-05-510 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-186 / MODIFICATION / AUTORISATION USAGES / ZONE I2-752 / COMMERCE ARTÉRIEL (C3) / SECTEUR DE LA RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-186 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser dans la zone I2-752, les usages « services aux entreprises et bureaux de professionnels (M) » et « services gouvernementaux (N) » de classe Commerce Artériel (C3) »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 mai 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-05-511 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-186 / MODIFICATION / AUTORISATION USAGES / ZONE I2-752 / COMMERCE ARTÉRIEL (C3) / SECTEUR DE LA RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser dans la zone I2-752, les usages « services aux entreprises et bureaux de professionnels (M) » et « services gouvernementaux (N) » de classe Commerce Artériel (C3).

13-05-512 AUTORISATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Inauguration de l'Écocentre Vaudreuil-Soulanges / Stationnement / 2800, rue Henry-Ford / 22 avril 2013;
- Prolongation autorisation / Enseigne / Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion / 450, rue Aimé-Vincent;
- Sécurité cycliste et routière / Tour du silence / 15 mai 2013

« ADOPTÉE »

13-05-513 PRÊT TEMPORAIRE DE LOCAUX / FESTIVAL DE CIRQUE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT que le Festival du cirque de Vaudreuil-Dorion a besoin d'un local pour ses bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT que des locaux sont disponibles au Centre Jean-Marc Ducharme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le Festival du cirque de Vaudreuil-Dorion à occuper un local sis au 21, rue Louise-Josephte, pour son bureau administratif et ce, à compter du 22 avril jusqu'au 1^{er} septembre 2013;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de prêt à usage à intervenir ainsi que tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

13-05-514 PRÊT TEMPORAIRE DE LOCAUX / LA MAISON FÉLIX-LECLERC

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation de la maison Félix-Leclerc qui débiteront vers le mois de juin 2013;

CONSIDÉRANT que les bureaux administratifs de la Maison Félix-Leclerc doivent être relocalisés pendant la durée des travaux de rénovation ;

CONSIDÉRANT que des locaux sont disponibles au centre Jean-Marc Ducharme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la Maison Félix-Leclerc à occuper un local sis au 21 rue Louise-Josephte, pour son bureau administratif et ce, pour une durée de 15 mois à compter 1^{er} juin 2013;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de prêt à usage à intervenir ainsi que tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

13-05-515 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-05-516 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-05-517 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 27 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier